



## Compte-rendu du Conseil de Quartier de Montreuil

**jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009**

Etaient présents : Madame Anny Bourachot-Roucaïrol, Présidente  
Madame Christine de la Ferté, Vice-Présidente  
Tous les membres du Conseil de Quartier  
à l'exception de :  
Madame Rothenburger, de Messieurs Cluzel, de Saint Exupéry et  
Lenfantin, absents excusés  
et de Monsieur Roy, absent.  
Monsieur Pascal Riquier, Directeur de la Maison de Quartier, absent  
excusé

### **Travaux de l'avenue de Paris**

Le conseil s'ouvre à 20H40 par une présentation des travaux de réaménagement de l'avenue de Paris prévus pour l'automne.

M. Claudel, Directeur des Services Techniques de la Ville et C. Morettot, paysagiste, animent cette présentation.

Il s'agit de réaménager le tronçon qui s'étend du Lycée La Bruyère (31 avenue de Paris) à la rue Champ-Lagarde : le projet retenu consiste à créer un terre-plein herbé au milieu du large trottoir et de part et d'autre, deux zones identifiées recouvertes d'un enrobé rouge, l'une pour les piétons, l'autre pour les cyclistes. Les travaux devraient démarrer avant Noël 2009 et durer 3 mois. La piste cyclable déjà existante sur la chaussée de l'avenue de Paris reste en service, les deux pistes n'ayant pas la même vocation, l'une pour les cyclistes « qui font du trajet », l'autre pour le cyclisme de loisirs, en famille.

La 2<sup>ème</sup> tranche de ces travaux consistera à prolonger cet aménagement entre la rue Champ-Lagarde et Jussieu, puis à aménager l'autre côté de l'avenue de Paris. Coût de la 1<sup>ère</sup> tranche : 300 000€

Le carrefour de l'avenue de Paris et de la rue Champ-Lagarde reste inchangé dans sa configuration : seul un marquage au sol pour les cyclistes dans le prolongement de la piste cyclable viendra s'ajouter à la signalétique actuelle. Seront conservés également les stationnements en épi sur le côté du terre plein, doublé par des places de parking sur la chaussée de l'avenue de Paris. Sur cette configuration qui fait débat au sein du conseil, un membre fait remarquer qu'il est inenvisageable de supprimer ces places de stationnement, notamment parce que de nombreux automobilistes s'y garent chaque jour pour rejoindre ensuite à pied la gare des Chantiers.

Sont évoqués à cette occasion d'autres problèmes :

- Problème des girations de l'autobus « R » qui sont difficiles à ce carrefour et freinent les circulations.
- Problème du feu du tourne-à-gauche : un membre suggère d'afficher des flèches rouges et vertes sur ce feu pour rendre plus lisible le passage des voitures.
- Carrefour rue Jean Mermoz – avenue de Paris : pour tourner dans la rue Jean Mermoz, les voitures coupent la piste cyclable avec peu de visibilité → panneau danger envisageable ?
- Carrefour bvd de la République – rue Alexis Fourcault, à l'entrée de la rue de Montreuil : le feu rouge s'enclenche sur pression d'un bouton d'appel : mais le délai entre cette pression et le passage du feu au rouge est trop long : résultat, les enfants qui passent à cet endroit n'attendent pas que le feu passe au rouge lorsqu'ils voient arriver leur bus. C'est donc assez dangereux...

M. Claudel prend note de tous ces points pour les traiter ultérieurement avec ses services.

### **Intervention de Michel Bancal, Adjoint au Maire chargé du logement social et des travaux sur le patrimoine.**

Michel Bancal explique d'abord qu'un autre projet d'aménagement est en cours en bordure de notre quartier : il consiste à ouvrir un accès vers l'allée Pierre de Coubertin, à partir de l'avenue de Paris en retravaillant le tracé d'une ancienne allée fruitière pour en faire un passage piéton qui facilitera largement l'accès à la piscine et le trajet Montbauron - Chantiers.

Sur le logement social : il rappelle que l'habitat versaillais comprend 17% de logements sociaux sur le total des logements. Ces logements sont gérés en partie par l'office public communal, Versailles Habitat, mais aussi par d'autres bailleurs sociaux importants comme l'OPIEVOY, la SOGEMAC, La Sablière, ou des organismes comme Foyers pour tous. Cet habitat se divise en trois catégories de logements : logements d'insertion pour les plus démunis, logement PLS et enfin logements ILM pour les revenus intermédiaires. Cela signifie que les demandeurs de ce type de logements doivent remplir plusieurs dossiers, un pour chaque bailleur, pour optimiser leur chance d'accéder à un logement social.

C'est un habitat bien intégré dans le tissu urbain et architectural de la ville.

Questions posées par le conseil :

- Comme la ville ne remplit pas tout-à-fait le quota de logements sociaux (20% des logements), qu'en est-il des pénalités ? M. Bancal répond que la ville pouvant faire état d'efforts constants pour atteindre ce quota, elle n'est pour l'instant pas soumise à ces pénalités.
- Sur le logement étudiant : plusieurs projets de logements étudiants sont en cours (6000 étudiants à Versailles), notamment à la caserne Vauban, près de la Pièce d'Eau des Suisses.

M. Bancal précise encore qu'il y a en tout 6000 logements sociaux à Versailles mais que la rotation est faible : 5% des logements se libèrent, ce qui rend difficile leur accès pour les nouveaux demandeurs. Il existe cependant des foyers de jeunes travailleurs, accessibles deux ans consécutifs pour ceux qui en font la demande.

### **Autres questions**

Le conseil approuve aussi le compte-rendu du précédent conseil de quartier et retient comme date le **21 janvier 2010** pour le prochain.

Enfin un membre du conseil souligne un problème récurrent dans le service du ramassage des ordures. Sortie de poubelles trop tôt, notamment dans la résidence de la rue Champ-Lagarde et également rue Coypel et rue Saint-Charles. L'ensemble du conseil vote une motion demandant que le dispositif prévu soit appliqué et que les manquements soient sanctionnés notamment pour la société Rexel et Opievoy.

Compte-tenu de l'heure tardive, Madame Anny Bourachot-Roucaurol clôt la séance en précisant que quelques informations supplémentaires seront données par courriel.

Fin de la séance à 22H40.